Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251125-2025_219_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE VINGT-CINQ NOVEMBRE, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 19 novembre 2025

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Gwenaëlle AOUTIN, Sylvain BERNU, Josyane BERTIN, Denis BETRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Benoît DESPRES, Didier DEVRAND (*Suppléant de Renaud LE BERRE, absent*), Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUËT, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Michel RICHARD, Laurence URVOY, Annie VALO, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Carole BERECHEL donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Camille CAURET donne pouvoir à René LE BOULANGER,
- Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Caroline MERIAN,
- Josianne JEGU donne pouvoir à Nicole POULAIN,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Fabienne TASSEL donne pouvoir à Pierre-Alexis BLEVIN,
- Yvon BERHAULT, Jérémy BOULARD, Thibault CARFANTAN, Alain GOUEZIN, Marc LE GUYADER, Christelle LEVY-ROBERT, Sébastien PUEL, Thierry ROYER.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Valérie BIDAUD

Délibération n°2025-219

Membres en exercice : 69 Présents : 55 Absents : 14 Pouvoirs : 6

GESTION DES DECHETS
DECHETERIES DE BROONS ET ERQUY – CONVENTION 2026-2029 AVEC DINAN AGGLOMERATION

En 2017, Lamballe Terre & Mer et Dinan Agglomération ont conventionné pour permettre aux habitants des communes :

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251125-2025_219_DELIB-DE

- D'Eréac, Lanrelas, Rouillac, Sévignac, Trédias et Trémeur d'utiliser la déchèterie de Broons, appartenant à Dinan Agglomération,
- De Fréhel (quartier de La Carquois, Sables d'Or) d'utiliser la déchèterie d'Erquy appartenant à Lamballe Terre & Mer.

Ces deux déchèteries sont équipées d'un contrôle d'accès permettant d'assurer une traçabilité des apports.

Il est proposé de reconduire la convention entre Lamballe Terre & Mer et Dinan Agglomération pour régir les modalités des usagers « extérieurs » à la Communauté d'agglomération « gestionnaire » de la déchèterie. Les grands principes sont les suivants :

- Chaque usager est tenu de respecter le règlement intérieur de la déchèterie qu'il utilise ;
- Les usagers professionnels peuvent obtenir leur carte d'accès auprès de la collectivité gestionnaire de la déchèterie. Leurs apports leur seront facturés directement par la collectivité gestionnaire ;
- La diffusion des cartes d'accès pour les usagers domestiques est assurée par leur collectivité de résidence. Chaque visite est facturée 11 € net par la communauté gestionnaire à la communauté de résidence pour la durée de la convention.

Cette convention serait renouvelée pour une durée de 4 ans et se terminerait le 31 décembre 2029.

Considérant le projet de convention, transmis aux conseillers communautaires,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- ACCEPTE les modalités techniques et financières telles que présentées ci-dessus,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer cette convention et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 9 DEC. 2025
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LAMBALLE TERRE & MER 22-